

GUIDE DE SAISIE DES ARRETES DE MALADIE

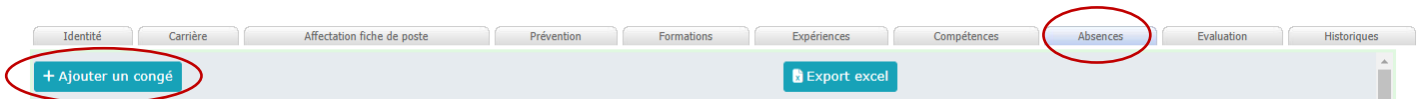
AGIRHE

CONGE DE MALADIE ORDINAIRE

Durée du congé de maladie ordinaire (CMO) : un an sur une période référence de 12 mois

Dans AGIRHE → sélectionner l'agent

→ Absences



Sélectionner le type d'absence que vous souhaitez saisir :

Type d'absence: Congés maladie
Absence: Congé de maladie ordinaire (AC05)
Buttons: Valider, Annuler

Saisir la période d'arrêt et/ou vérifier s'il s'agit d'une prolongation. S'il s'agit d'un arrêt initial ne pas cocher la case « prolongation ».

Congé : Maladie ordinaire

Date du certificat médical	<input type="text"/>	Nom du médecin	<input type="text"/>
Date de début	<input type="text"/>	Ville d'exercice du médecin	<input type="text"/>
Date de fin incluse	<input type="text"/>	Déduction d'un jour rémunéré	<input type="checkbox"/>
Conseil médical	Date saisine <input type="text"/>	Prolongation	<input type="checkbox"/>
Durée (en jours)	<input type="text"/>	Date avis	<input type="text"/>
Nombre de jours PT	<input type="text"/>	Nombre de jours sans traitement	<input type="text"/>
		Nombre de jours DT	<input type="text"/>

Buttons: Valider et créer arrêté, Valider SANS imprimer arrêté, Retour

L'arrêté généré se trouve dans

DOCUMENTS

Pour connaître les jours à plein ou ½ traitement

Calendrier

Transfert excel

Période	Plein	Demi	Sans	Total	Cumul
Du 29/06/2024 au 26/07/2024	3	25	0	28	28
Du 01/06/2024 au 28/06/2024	28	0	0	28	56
Du 13/05/2024 au 31/05/2024	19	0	0	19	75
Du 30/04/2024 au 12/05/2024	13	0	0	13	88
Du 23/04/2024 au 29/04/2024	7	0	0	7	95
Du 08/04/2024 au 22/04/2024	15	0	0	15	110
Du 03/04/2024 au 07/04/2024	5	0	0	5	115
	90	25	0		

CONGE DE LONGUE MALADIE/CONGE DE LONGUE DUREE/CONGE DE GRAVE MALADIE

Le congé de longue maladie (CLM) : fonctionnaires et stagiaires affiliés au régime spécial CNRACL (DHS ≥ 28 h). Il ne peut excéder 3 ans. Il est attribué après avis du conseil médical réuni en formation restreinte.

Le congé de grave maladie (CGM) : fonctionnaires et stagiaires affiliés au régime général (DHS ≤ 28 h) ainsi qu'aux agents contractuels. Il ne peut excéder 3 ans. Il est attribué après avis du conseil médical réuni en formation restreinte.

Le congé de longue durée (CLD) : fonctionnaires et stagiaires affiliés au régime spécial CNRACL (DHS ≥ 28 h). Il ne peut excéder 5 ans. Il est attribué après avis du conseil médical réuni en formation restreinte.

Dans AGIRHE → sélectionner l'agent

→ Absences

The screenshot shows the AGIRHE interface with the 'Absences' tab selected. Below the navigation tabs, there is a '+ Ajouter un congé' button and an 'Export excel' button. A table header shows columns for 'Période', 'Arrêté', 'Durée', 'Créé le', and 'Modifié le'. Below this, there is a section for selecting the type of absence, with 'Congés maladie' selected in the 'Type d'absence' dropdown and 'Congé de longue maladie (AC10)' selected in the 'Absence' dropdown. 'Valider' and 'Annuler' buttons are present. A modal window titled 'Ouverture de nouveaux droits' is open, asking 'S'agit-il de l'ouverture de nouveaux droits?' with radio buttons for 'Non' and 'Oui'. Below the modal, there is a note: 'Répondre **Oui** dès que la nature du congé de maladie change : par exemple, lorsqu'un congé de maladie ordinaire est requalifié en congé de longue maladie.' and 'Valider' and 'Fermer' buttons.

The screenshot shows the 'Congé : Longue Maladie' form. It includes fields for 'Date de début', 'Date de fin incluse', 'Ouv. nouveau droit' (radio buttons for 'oui' and 'non'), and 'Prolongation' (checkbox). Below this is the 'Conseil médical' section with fields for 'Date saisine', 'Date avis', and 'Siège'. At the bottom, there are fields for 'Durée', 'Nombre de jours PT', 'Nombre de jours sans traitement', and 'Nombre de jours DT', along with 'Calculer' and 'Retour' buttons.

The screenshot shows the 'Congé : Longue Maladie' form with the following filled values: 'Date de début' is 01/07/2024, 'Date de fin incluse' is 31/10/2024, 'Ouv. nouveau droit' is 'oui', 'Prolongation' is unchecked, 'Date saisine' is 05/06/2024, 'Date avis' is 30/06/2024, 'Siège' is CDG Commercy, 'Durée' is 123, 'Nombre de jours PT' is 123, 'Nombre de jours sans traitement' is 0, and 'Nombre de jours DT' is 0. The 'Calculer' button is active, and 'Valider et créer arrêté' and 'Valider SANS imprimer arrêté' buttons are visible.

DOCUMENTS

LE CONGE POUR INVALIDITE TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE (CITIS)

Fonctionnaires et stagiaires affiliés au régime spécial CNRACL

L'autorité territoriale reconnaît l'imputabilité au service de l'accident après instruction de la demande :

- saisie de la déclaration d'accident dans AGIRHE,
- arrêté reconnaissant l'imputabilité au service de l'accident,
- arrêté plaçant l'agent en congé pour invalidité temporaire imputable au service.

L'autorité territoriale ne reconnaît l'imputabilité au service de l'accident :

- saisie de la déclaration d'accident dans AGIRHE,
- saisie du conseil médical réuni en formation plénière,
- l'agent est placé en congé pour invalidité temporaire imputable au service à titre provisoire

Saisie de la déclaration d'accident

The screenshot shows the 'Prévention' tab selected in the top navigation bar. The main content area contains several sections: 'Assistant / conseiller de prévention', 'Informations complémentaires médecine', 'Accident du travail / maladie professionnelle ou contractée en service' (circled in red), 'Visites médicales', and 'Evaluation des risques'.

Saisie de la reconnaissance de l'imputabilité au service de l'accident

The screenshot shows the 'Carrière' tab selected in the top navigation bar. The main content area contains sections: 'Situation administrative actuelle', 'Temps de travail', 'Déroulement de carrière' (circled in red), and 'Prochaines évolutions de carrière'. There are also 'Modifier' and 'Imprimer' buttons.

This section shows the 'Ajouter un acte' button circled in red, along with 'Services antérieurs', 'Ajouter une carrière', and a checked checkbox for 'Sans les absences'.

Identité | **Carrière** | Affectation fiche de poste | Prévention | Formations | Expériences | Compétences | Absences | Evaluation | Historiques

Sélectionner le type et l'arrêté que vous souhaitez saisir :

Type d'arrêté: Modalités d'exercice

Arrêté: Reconnaissance imputabilité au service (AM90) Tous

d'un accident

Valider Annuler

Arrêté: Reconnaissance imputabilité au service (AM90)

d'un accident

Date d'effet:

Date de l'accident:

Commentaires:

Observations (Visible Cdg):

Retour **Valider**

Pour générer l'arrêté :

Déroulement de carrière

Ajouter un acte Services antérieurs Ajouter une carrière Sans les absences

PDF Inverser lignes Interco.

Date	Arrêté	Grade	Ech.	DH!	Collectivité	
	Reconnaissance imputabilité au service			3500	CENTRE DE GESTION	Supp. Imprime E

Puis **DOCUMENTS**

Le congé pour invalidité temporaire imputable au service : saisie des arrêts

Identité | Carrière | Affectation fiche de poste | Prévention | Formations | Expériences | Compétences | **Absences** | Evaluation | Historiques

Modifier Imprimer

Situation administrative actuelle

Temps de travail

Déroulement de carrière

Prochaines évolutions de carrière

Ajouter un congé

Période	Arrêté	Durée	Créé le	Modifié le	
Du 05/10/2015 au 06/10/2015	Congé de maladie ordinaire	2	07/10/2015	07/10/2015	Imprim. Supp.
Du 29/06/2015 au 01/07/2015	Congé de maladie ordinaire	3	01/07/2015	01/07/2015	Imprim. Supp.

Identité | Carrière | Affectation fiche de poste | Prévention | Formations | Expériences | Compétences | Absences | Evaluation | Historiques

Sélectionner le type d'absence que vous souhaitez saisir :

Type d'absence:

Absence:

Ou dans l'attente de l'instruction du dossier

Identité | Carrière | Affectation fiche de poste | Prévention | Formations | Expériences | Compétences | Absences | Evaluation | Historiques

Sélectionner le type d'absence que vous souhaitez saisir :

Type d'absence:

Absence:

Congé provisoire pour invalidité temporaire imputable au service

Suite à:

Date de début: Date de l'accident/maladie:

Date de fin incluse:

Commission de Réforme

Date saisine	Date avis	Siège
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Durée: Nombre de jours sans traitement:

Nombre de jours PT: Nombre de jours DT:

LE TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE (fonctionnaires régime spécial)

Le temps partiel thérapeutique est une position d'activité.

Saisie des arrêtés autorisant les agents à reprendre leurs fonctions à temps partiel thérapeutique

Retour à la liste des agents

Identité Carrière Affection fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation Historiques

Modifier Imprimer

Situation administrative actuelle

Temps de travail

Déroulement de carrière

Prochaines évolutions de carrière

Identité Carrière Affection fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation Historiques

Sélectionner le type et l'arrêt que vous souhaitez saisir :

Type d'arrêt Modalités d'exercice

Arreté Temps partiel thérapeutique (CNRACL) (AM12) Tous

Valider Annuler

Arreté Temps partiel thérapeutique (CNRACL) (AM12)

Date d'effet

Date de fin incluse

Durée calcul

% du temps de travail %

Date du comité médical départemental ou commission de réforme

Commentaires

Observations (Visible Cdg)

Retour Valider

⚠️ Après épuisement des droits à exercer les fonctions à TPT ou en cas de non renouvellement, l'agent doit être réintégré à temps complet

LA DISPONIBILITE POUR RAISON DE SANTE (fonctionnaires titulaires à TC et TNC)

La mise en disponibilité d'office est prononcée par le conseil médical réuni en formation restreinte, après épuisement des droits à CMO, CLM, CGM et CLD. Cette période ne correspond pas à une période d'activité. Elle est fixée pour un an maximum, renouvelé 2 fois pour une durée égale.

Saisie des périodes de disponibilité d'office pour raison de santé

[Retour à la liste des agents](#)

Identité **Carrière** Affection fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation Historiques

Modifier Imprimer

Situation administrative actuelle

Temps de travail

Déroulement de carrière

Prochaines évolutions de carrière

Identité Carrière Affection fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation Historiques

Sélectionner le type et l'arrêté que vous souhaitez saisir :

Type d'arrêt : Positions

Arrêté : Disponibilité d'office pour des raisons de santé après avis du C.M. (AP07) Tous

après épuisement des droits à congés maladie

Valider Annuler

Identité Carrière Affection fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation Historiques

Arrêté : Disponibilité d'office pour des raisons de santé après avis du C.M. (AP07)

après épuisement des droits à congés maladie

Date d'effet : 15/03/2016



Date de fin incluse : 14/09/2016

Durée : 184 calcul

Date du comité médical départemental : 18/01/2016

Commentaires : Inaptitude physique temporaire

Etat de l'arrêté :

Retour **Valider**  

DISPONIBILITE A TITRE CONSERVATOIRE

[Retour à la liste des agents](#)

Sélectionnez la collectivité : CENTRE DE GESTION rédacteur principal de 1ère classe

Identité Carrière Affection fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation

Sélectionner le type et l'arrêté que vous souhaitez saisir :

Type d'arrêt : Traitement

Arrêté : Maintien demi-traitement (attente décision administrative) (AT41) Tous

Votre choix

- suite à épuisement des droits à congés pour longue maladie
- suite à épuisement des droits à congés pour maladie longue durée
- suite à épuisement des droits à congés pour maladie ordinaire

LE CONGE DE MATERNITE

Identité | Carrière | Affectation fiche de poste | Prévention | Formations | Expériences | Compétences | **Absences** | Evaluation | Historiques

Sélectionner le type d'absence que vous souhaitez saisir :

Type d'absence: Congés maladie
Absence: Congé de maternité (AC45)

Valider Annuler

Congé de maternité

Date du certificat médical	15/03/2016	Nom du médecin	
Date prévue d'accouchement	15/08/2016	Ville d'exercice du médecin	
Nombre d'enfants après la naissance	1	Naissance	<input checked="" type="radio"/> unique <input type="radio"/> gemellaires <input type="radio"/> multiples
Date de début	04/07/2016	Date de fin incluse	23/10/2016
Durée	112	Nombre de jours sans traitement	0
Nombre de jours PT	112		

Calculer Valider et créer arrêté Valider SANS imprimer arrêté Retour

LE CONGE LIE A UN ETAT PATHOLOGIQUE

Identité | Carrière | Affectation fiche de poste | Prévention | Formations | Expériences | Compétences | **Absences** | Evaluation | Historiques

Sélectionner le type d'absence que vous souhaitez saisir :

Type d'absence: Congés maladie
Absence: Congé supplémentaire lié à un état pathologique (AC44)

Valider Annuler

→ 14 jours maximum pour un état pathologique résultant de la grossesse

Congé supplémentaire lié à un état pathologique

Date du certificat médical	15/03/2016	Nom du médecin	
Type de congé	Résultant de la grossesse	Ville d'exercice du médecin	
Date de début		Durée	
Date de fin incluse		Nombre de jours sans traitement	
Nombre de jours PT			

Calculer Retour

→ 26 jours maximum après le congé de maternité pour un état pathologique lié à la suite des couches (allaitement)

Congé supplémentaire lié à un état pathologique

Date du certificat médical	15/03/2016	Nom du médecin	
Type de congé	Suite de couches	Ville d'exercice du médecin	
Date de début		Durée	
Date de fin incluse		Nombre de jours sans traitement	
Nombre de jours PT			

Calculer Retour